

# Extrait de délibération

## Comité syndical 12 février 2024 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -quatre le douze février à 18h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.  
Mme Chausseray Francine a été désignée secrétaire de séance.

**Date de la convocation :** 6 février 2024  
**Nombre de délégués en exercice :** 31 titulaires / 31 suppléants  
**Présents :** 14 titulaires, 4 suppléants  
**Absents, excusés :** 17 titulaires, 27 suppléants  
**Votants :** 18

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés	Titulaires absents	Suppléants présents avec vote	Suppléants présents sans vote
<b>Airvaudais -Val du Thouet</b>	NOLOT Monique, CHABAUTY Gérard	BIRONNEAU Pascal, FOUILLET Olivier			
<b>Parthenay-Gâtine</b>	AYRAULT Bérengère, CHEVALIER Éric, CLEMENT Guillaume, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, PARNAUDEAU Guillaume, BRESCIA Nathalie, CUBAUD Olivier,	BACLE Jérôme, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, GILBERT Véronique,		PARNAUDEAU Thierry	
<b>Val de Gâtine</b>	BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, RIMBEAU Jean-Pierre	ATTOU Yves, BARANGER Johann, FRADIN Jacques, MICOU Corinne, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danielle,	BAILLY Christiane, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, OLIVIER Pascal	AUDEBERT Claude, DELIGNE Thierry, DUMOULIN Guillaume	

### Affectation du résultat 2023 du budget principal du Pays de Gâtine

L'excédent de fonctionnement cumulé 2023 étant de **148 907,02 €** ; le Président propose d'affecter la totalité au compte 002 de la section de fonctionnement « excédent de fonctionnement reporté ».

L'excédent d'investissement cumulé 2023 est de **209 315,17 €** ; il est inscrit au compte 001 « excédent d'investissement reporté » de la section d'investissement.

#### Le Comité Syndical décide, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement cumulé 2023 au compte 002 de la section fonctionnement « excédent de fonctionnement reporté » soit 148 907,02€

- d'affecter l'excédent d'investissement cumulé 2023 au compte 001 « excédent d'investissement reporté » de la section d'investissement dans sa totalité soit 209 315,17€

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD